

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU  
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE  
A 19h 30  
LE 20 JANVIER 2010**

Sont présents:

Messieurs Stéphane Bernard, Jacques Comtois, Gilbert Leroux siégeant sous la présidence de madame Annie Houle.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Était absent(e) :

Madame Lyne Audet.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU 30 NOVEMBRE 2009**

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que le rapport du 30 novembre 2009 est accepté tel que rédigé.

**DEMANDE A LA CPTAQ; MICHELINE BEAUCHÈSNE**

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole de madame Micheline Beauchèsne relativement à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 77-1 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est actuellement conforme au règlement de zonage;

Il est proposé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

## **DEMANDE DE MONSIEUR PATRICE NORMAND**

Considérant la demande de monsieur Patrice Normand du 18 janvier 2010 relativement à l'ajout d'un garage en sous-sol sur la rue Moreau;

Considérant que monsieur Normand demande que ce type de construction soit autorisé à l'intérieur du règlement de construction;

Considérant l'impact architectural de ce type de construction dans l'ensemble résidentiel de la rue Moreau

Considérant la vocation urbaine de ce type de construction associé à un cadre bâti de moyenne ou de forte densité;

Considérant la superficie des lots du secteur de la rue Moreau;

Considérant que ce type de garage ne s'intègre pas naturellement en milieu champêtre;

Considérant le précédent qui sera créé pour le développement résidentiel au nord de la rue Moreau;

Considérant les risques d'infiltration des eaux pluviales dans le sous-sol des bâtiments;

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, et unanimement résolu que le comité recommande au conseil municipal de ne pas permettre la construction de garage en sous-sol.

## **MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Considérant le plan d'aménagement déposé par monsieur Vital Roy relativement au développement résidentiel de la rue Ladouceur;

Considérant les usages permis dans ces deux zones, soient les zones H 01-21 et C 01-20;

Considérant que les membres du comité désirent valoriser la vocation résidentielle du secteur de la rue Ladouceur;

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que le comité recommande que l'usage résidentiel multi-logement soit également autorisé dans la zone C 01-20.

## **ILOTS DÉSTRUCTURÉS**

Le secrétaire du comité présente les ajustements introduits à trois ilots déstructurés qui ont été acheminés à la MRC de La Vallée du Richelieu.

## **POLITIQUE DE L'ARBRE**

Monsieur Gilbert Leroux présente la nouvelle politique de l'arbre qui sera déposée prochainement au conseil municipal.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 23h 10

Yvon Tardy  
Inspecteur municipal

Annie Houle  
Vice-présidente